



## Situation de Solignac – Mardi saint 2019

### Rappel

L'an passé, lors de la rencontre des prêtres du mardi saint, j'informais qu'un contact avait été pris avec les chanoines de l'Abbaye Sainte-Marie de Lagrasse, dans l'Aude, pour leur proposer une installation à l'abbaye de Solignac. J'avais précisé que cette communauté jeune, composée d'environ 35 religieux, dont 25 prêtres, avait comme particularité la célébration liturgique selon la forme dite « extraordinaire » du rite romain, tout en accueillant sans aucune réserve le Concile Vatican II, et en pleine communion avec Rome et avec l'évêque du diocèse de Carcassonne où elle est installée. J'avais aussi expliqué que - fait rare en France aujourd'hui - cette communauté cherche à fonder (une communauté de chanoines devant fonder lorsqu'elle s'agrandit pour pouvoir confier des apostolats à ses prêtres).

Depuis, la commission *ad hoc*, composée de Gaston et Sabine Albrecht, des abbés Renard et Chartier, puis Morin, a organisé la venue de l'ensemble des chanoines pour découvrir Solignac, par petites équipes. Le Père Abbé et le Prieur ont rencontré le précédent Conseil épiscopal et le bureau du Conseil presbytéral ainsi que le Père Mallet-Guy, curé du lieu.

La proposition, dans les grandes lignes, consistait en ceci :

- Au plan de la propriété, transfert de l'abbaye à la communauté des Chanoines ou bail emphytéotique, pour qu'ils soient chez eux, en échange de quoi ils assumeraient les travaux de réfection et mise aux normes, non sans le concours de tous ceux qui voudraient les aider localement.

- Au plan pastoral, double mission confiée à la communauté :

1. habiter l'abbaye de Solignac pour en faire un lieu de vie de type monastique, de prière, d'accueil de retraitants ou de groupes pour le diocèse et au-delà.

2. Assumer des apostolats extérieurs, conformément à la règle de vie canoniale. Les apostolats en question étant à préciser selon le nombre et les charismes des frères présents, dans tous les champs possibles de la pastorale. Si des charges paroissiales étaient confiées (par exemple à la paroisse Saint Benoît), ce qui semble très légitime, alors, pour permettre aux fidèles de participer à la messe selon la forme ordinaire, la nomination d'un chanoine serait conjuguée avec celle d'un prêtre du diocèse selon le canon 517 § 1 qui permet de confier la charge pastorale d'une paroisse « solidairement à plusieurs prêtres ».

- Le Père Abbé m'avait demandé du temps pour le discernement et s'était engagé à me donner une réponse pour Pâques 2019.

- En attendant, la commission *ad hoc* a continué de son côté à chercher d'autres solutions soit complémentaires, soit alternatives à la venue des chanoines. Contact a été pris par les Albrecht avec tous les porteurs de projets précédents, aucun de ces projets n'étant à lui-même en mesure de prendre en charge l'ensemble de l'Abbaye. D'autres contacts ont été pris, qui sont à l'étude et demandent du temps.

## Situation actuelle

Trois semaines avant Pâques, j'ai reçu une lettre du Père Abbé de Lagrasse. Il m'informait qu'après avoir consacré plusieurs chapitres à la question, et avoir procédé à un vote, il était au regret de m'informer que la communauté n'était pas prête à donner une réponse. 27 % de la communauté n'était pas favorable à la fondation à Solignac, 13 % l'était et 60 % demandait encore du temps de discernement. Il indiquait donc que si la date de Pâques 2019 était un ultimatum, la réponse était négative. Mais il me demandait d'accorder un délai supplémentaire jusqu'à Noël pour avoir le temps de discernement nécessaire à un choix bien réfléchi.

En allant à l'assemblée plénière de la conférence des évêques à Lourdes, je suis passé rencontrer le Père Abbé et son prieur pour être éclairé sur la situation. Grâce à un accueil et à un échange confiant, j'ai compris ceci : une visite canonique, par deux pères abbés extérieurs, fin 2018, a encouragé les chanoines à fonder, mais leur a suggéré également de ne pas se précipiter afin d'avoir une possibilité de choix. D'autres propositions leur ont été faites, mais qui sont moins avancées et formalisées que la nôtre. Ils les regardent de près, mais cela leur demande du temps.

Vis à vis de Solignac, beaucoup de frères manifestent un bel enthousiasme pour le lieu et les possibilités qu'il offre, mais les réserves sont doubles : la surface des bâtiments, davantage propice à la fondation d'une abbaye qu'à celle d'un prieuré, destiné à accueillir environ 8/10 frères et l'ampleur des travaux à réaliser.

Les frères sont également attentifs à la qualité de l'accueil par le diocèse, en particulier par les prêtres. Ils souhaitent sentir un accueil bienveillant, malgré leur style liturgique différent. Je leur ai garanti que nous ferions de notre mieux, sans pouvoir m'engager sur le résultat, qui dépend... de chacun de nous.

J'ai précisé également que nous étions au travail pour chercher des solutions possiblement complémentaires à leur venue, en concertation avec eux. Cette perspective leur a semblé un atout capable de venir à bout de la première réserve concernant la taille de l'ensemble immobilier.

L'enjeu étant incontournable de trouver un avenir à ce lieu vide depuis plus de 10 ans (en dehors de la partie aménagée pour accueillir des groupes de la paroisse et du diocèse) et d'avoir dans notre diocèse un lieu de vie spirituelle qui manque, j'ai donné mon accord pour un nouveau délai de réflexion, après avoir compris, dans un climat de réelle confiance dans nos discussions, que le projet de Solignac continuait d'être à l'ordre du jour pour les Chanoines de Lagrasse.

Mais, en plein accord avec eux, le dépassement du délai initial nous laisse la possibilité de chercher non seulement une solution complémentaire à leur venue, mais aussi une solution alternative.

Je vous invite bien entendu à continuer de prier pour l'avenir de Solignac et à ne pas hésiter à nous faire part de vos idées.

+ Pierre-Antoine Bozo